

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00009
Numéro SIREN : 383 979 036
Nom ou dénomination : CAP-VERT

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2020 sous le numéro de dépôt B2020/039151

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

Date : 12/11/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/039151**
n° de gestion : **1992B00009**
n° SIREN : **383 979 036 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 12/11/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CAP-VERT
37 Avenue Valioud 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



B & A

Borel et Associés

CAP VERT

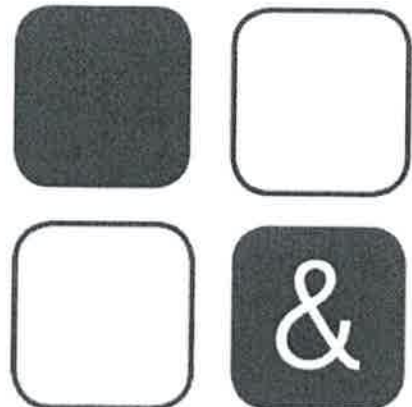
SAS au capital de 7 500 €

37 Avenue Valioud
69110 STE FOY LES LYON

SIRET N° 383.979.036.00027

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019

CERTIFIE CONFORME



- Société d'Expertise-comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région Rhône-Alpes
Société de Commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale rattachée à la CRCC de Lyon

Désignation de l'entreprise		SAS CAP-VERT		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		37 Avenue Valioud		69110 STE FOY LES LYON		
Numéro SIRET *		3 8 3 9 7 9 0 3 6 0 0 0 2 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 9		
				Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 8		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
				Net		
				4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	912 269	042	912 269	1 716
	Total I (5)	044	912 269	048	912 269	1 716
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés*	068		070		
	Autres * (3)	072	528 043	074	528 043	374 892
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	14 354	086	14 354	26 354
	Charges constatées d'avance *	092		094		
		Total II	096	542 396	098	542 396
	Total général (I+II)	110	1 454 665	112	1 454 665	402 961
PASSIF				Exercice N		
				NET		
				1		
				Exercice N-1		
				NET		
				2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	7 500	7 500
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130	122	122
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132		
	Report à nouveau			134	(1 295)	110
	Résultat de l'exercice			136	512 751	(1 405)
	Provisions réglementées			140		
		Total I	142	519 078		6 327
		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	4 984	3 170
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	731 464	172	930 603	393 464
	Produits constatés d'avance			174		
		Total III	176	935 587		396 634
	Total général (I + II + III)	180	1 454 665		402 961	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	910 553
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Section A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SAS CAP-VERT		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le											
A - RÉSULTAT COMPTABLE				3	1	1	2	2	0	1	9	3	1	1	2	2	0	1	8	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210																
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214															
				217	218															
				Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222														
	Production immobilisée *				224															
	Subventions d'exploitation reçues				226															
	Autres produits				230						737	448								
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232						737	448								
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234															
	Variation de stock (marchandises) *				236															
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238																
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240																
Autres charges externes * :				242						7	558						6	010		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	244														189		
Rémunérations du personnel *				250																
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252														98		
Dotations aux amortissements *				254																
Dotations aux provisions				256																
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262														13	108	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																	
Total des charges d'exploitation (II)				264						7	558						19	405		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270						729	890						(19	405)		
Produits financiers (III)				280																
Produits exceptionnels (IV)				290														18	000	
Charges financières (V)				294																
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300																
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348																	
Impôts sur les bénéfices *				306						199	139									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310						512	751						(1	405)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312						512	751	314								
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316																
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318																
Provisions non déductibles *				322																
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324						199	139									
Djvers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330																
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					249															
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998																
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999																
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			997	
Entreprise nouvelles (44. sexies)		986		987				127		138		342								
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981			989						991			990						
Divers (44. quaterdecies)		345		344				346		992		350								
ZFA NG (44. quaterdecies)																				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D								993		641										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352						711	890	354								
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356																
Déficits antérieurs reportables : *5.....133 dont imputés sur le résultat :													360				5	133		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370						706	757	372								

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAS CAP-VERT
37 Avenue Valioud

69110 STE FOY LES LYON

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Cabinet BOREL ET ASSOCIES

17 RUE LOUIS GUERIN

IMMEUBLE ODIN

69100 VILLEURBANNE

04.72.69.48.48

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Un abandon de compte courant avait été consenti par un associé en 2018.

En 2019, la clause de retour à meilleure fortune a pu être activée.

Une charge exceptionnelle de 18 000 € a été constatée.

Informations relatives à l'épidémie du COVID 19

L'apparition de l'épidémie est intervenue postérieurement au 31 Décembre 2019 et n'était pas prévisible à cette date.

Les comptes joints à cette annexe ne sont donc aucunement impactés par l'évènement.

Conformément aux principes comptables prévus par le Plan comptable général, les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation.

Il convient cependant de s'attendre en 2020 à un impact négatif sur l'activité lié au COVID 19.

Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des diverses mesures d'aides mises en place par le Gouvernement, il est toutefois impossible d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 716		910 553
TOTAL	1 716		910 553
TOTAL GENERAL	1 716		910 553

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			912 269	912 269
TOTAL			912 269	912 269
TOTAL GENERAL			912 269	912 269

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	906 279	906 279	
Débiteurs divers	528 043	528 043	
TOTAL	1 434 321	1 434 321	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 994	3 994		
Impôts sur les bénéfices	199 139	199 139		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	990	990		
Groupe et associés	731 464	731 464		
TOTAL	935 587	935 587		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	731 464			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	15.0000	500	1 534	1 534	500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 994
Total	3 994

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- LES RICHARDES 3	591 199	99.00	590 199
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- VILLEURBANNE - LOUIS GOUX	304 086	50.00	304 086
- LYON 2 - CHARLEMAGNE	2 216	50.00	2 216
- FONCIERE 3.0	273 363	50.00	263 372
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

CAP VERT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 500.00 €

Siège social : 37 Avenue Valioud

69110 STE FOY LES LYON

383 979 036 RCS LYON

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
SOUmise ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE EN DATE DU
30 SEPTEMBRE 2020

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 512 750.78 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - Une somme de | -1 294.97 € |
| à l'amortissement du compte "Report à nouveau" débiteur de pareil montant | |
| - Affectation d'une somme de | 750.00 € |
| au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social | |
| - Une somme de | 510 705.81 € |
| affectée, pour solde, au compte "Autres réserves". | |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédemment clos.


Copie certifiée conforme

La Présidence

CAP-VERT

Société par Actions Simplifiée

37, avenue Valioud

69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019



CAP-VERT

Société par Actions Simplifiée
37, avenue Valioud
69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon

A l'Assemblée générale de la société **CAP-VERT**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CAP-VERT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 17 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 17 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes :
SEFAC



Représentée par Monsieur Julien COMPEYRON
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Désignation de l'entreprise SAS CAP-VERT Néant *

Adresse de l'entreprise 37 Avenue Valroud 69110 STE FOY LES LYON

Numéro SIRET * 3 8 3 9 7 9 0 3 6 0 0 0 2 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

 EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
 ACTIF CIRCULANT
 STOCKS
 CAPITAUX PROPRES
 DETTES (4)
 RENVOIS

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 9		3 1 1 2 2 0 1 8		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042	912 269	1 716			
	Total I (5)	044	048	912 269	1 716			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	074	528 043	374 892		
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	14 354	26 354			
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		Total II	096	098	542 396	401 245		
		Total général (I+II)	110	112	1 454 665	402 961		
PASSIF				Exercice N	Exercice N-1			
				NET 1	NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 500	7 500			
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130		122	122			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132					
	Report à nouveau	134		(1 295)	110			
	Résultat de l'exercice	136		512 751	(1 405)			
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142	142	519 078	6 327		
		Total II	154	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 984	3 170			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	731 464	393 464			
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176	176	935 587	396 634			
	Total général (I + II + III)	180	180	1 454 665	402 961			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	910 553			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Régularité obligatoire (article 302, Section A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SAS CAP-VERT</u>		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13	1	1	2	
				2	0	1	8	
				9				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210				
	Production vendue { biens services * }	215		214				
		217		218				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230	737	448		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	737	448		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
		Variation de stock (marchandises) *			236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	7	558	6 010	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244			189	
Rémunérations du personnel *				250				
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			98	
Dotations aux amortissements *				254				
Dotations aux provisions				256				
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262			13 108	
		260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	7	558	19 405	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	729	890	(19 405)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280					
	Produits exceptionnels (IV)		290			18 000		
	Charges financières (V)		294					
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	18	000		
		348						
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	199	139			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAS CAP-VERT

37 Avenue Valioud

69110 STE FOY LES LYON

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Cabinet BOREL ET ASSOCIES

17 RUE LOUIS GUERIN

IMMEUBLE ODIN

69100 VILLEURBANNE

04.72.69.48.48

Cabinet BOREL ET ASSOCIES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Un abandon de compte courant avait été consenti par un associé en 2018.
En 2019, la clause de retour à meilleure fortune a pu être activée.
Une charge exceptionnelle de 18 000 € a été constatée.

Informations relatives à l'épidémie du COVID 19
L'apparition de l'épidémie est intervenue postérieurement au 31 Décembre 2019 et n'était pas prévisible à cette date.
Les comptes joints à cette annexe ne sont donc aucunement impactés par l'évènement.
Conformément aux principes comptables prévus par le Plan comptable général, les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation.
Il convient cependant de s'attendre en 2020 à un impact négatif sur l'activité lié au COVID 19.
Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des diverses mesures d'aides mises en place par le Gouvernement, il est toutefois impossible d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 716		910 553
TOTAL	1 716		910 553
TOTAL GENERAL	1 716		910 553

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			912 269	912 269
TOTAL			912 269	912 269
TOTAL GENERAL			912 269	912 269

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	906 279	906 279	
Débiteurs divers	528 043	528 043	
TOTAL	1 434 321	1 434 321	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 994	3 994		
Impôts sur les bénéfices	199 139	199 139		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	990	990		
Groupe et associés	731 464	731 464		
TOTAL	935 587	935 587		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	731 464			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	15.0000	500	1 534	1 534	500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 994
Total	3 994

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- LES RICHARDES 3	591 199	99.00	590 199
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- VILLEURBANNE - LOUIS GOUX	304 086	50.00	304 086
- LYON 2 - CHARLEMAGNE	2 216	50.00	2 216
- FONCIERE 3.0	273 363	50.00	263 372
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			